

COMMUNIQUÉ

Pèlerinage au Sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes ***Réponse au communiqué de Monseigneur Jean-Marc Micas***

Le district de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a pris connaissance du communiqué de Mgr Jean-Marc Micas, évêque de Tarbes et Lourdes, publié le 13 août et annonçant sa décision de refuser d'accueillir publiquement pour leur pèlerinage annuel au Sanctuaire de Notre-Dame à Lourdes, les fidèles fréquentant les chapelles de la Fraternité Saint-Pie X, contrairement aux années précédentes.

Le district de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X reconnaît pleinement l'autorité de l'évêque du lieu mais il tient à exprimer publiquement à la fois sa peine et son incompréhension face à une telle décision.

En effet, de simples fils de l'Église catholique, qui ne prétendent en aucune manière se substituer à l'Église et qui n'ont d'autre ambition que de lui demeurer fidèles, sont interdits de se réunir pour prier publiquement leur Mère du Ciel alors que l'année précédente, en octobre 2025, le sanctuaire de Lourdes a accueilli, jusque dans la Chapelle Notre-Dame, un pèlerinage réunissant pendant quatre jours chrétiens et musulmans autour de la figure de Marie, avec un temps de prière, une messe, une procession aux flambeaux, une prière à la Grotte et des rencontres interreligieuses.

Comment ne pas s'étonner - s'offusquer même - que ceux qui ne reconnaissent ni la Maternité divine de la très sainte Vierge Marie, ni le dogme de son Immaculée Conception, ni encore la divinité de son fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, aient été autorisés là où l'interdit est prononcé aujourd'hui à l'encontre des fidèles des chapelles de la Fraternité Saint-Pie X du district de France les empêchant de venir prier publiquement la très sainte Vierge Marie dans son sanctuaire de Lourdes.

Désormais, il n'est autorisé aux prêtres et aux fidèles de la FSSPX que de « se rendre à la Grotte ou dans tous les lieux du Sanctuaire pour y prier de manière privée ».

Le district de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X entend bien répondre à cette invitation et continuera donc de se rendre à Lourdes annuellement en pèlerinage, comme il se rend en pèlerinage à Rome lors des années jubilaires. Notre-Dame ne mérite pas, en effet, d'être délaissée malgré les obstacles ! Si les portes du sanctuaire demeurent closes pour un pèlerinage public, la porte du Cœur de la Mère de Dieu, elle, ne se ferme jamais à ses enfants. Nul doute qu'Elle reconnaîtra les siens !

Ce faisant, le district de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X assure Mgr Micas de son respect et de sa prière, sans ressentiment, et avec l'espérance qu'il pourra un jour reconnaître en elle, non des rebelles, mais des fils désireux de vivre et de servir dans l'Église catholique.

Car depuis sa fondation en 1970, la Fraternité Saint-Pie X n'a poursuivi qu'un seul but : servir les âmes en leur donnant la doctrine, les sacrements et la vie chrétienne dont elles ont besoin, afin de transmettre « dans toute sa pureté doctrinale, dans toute sa charité missionnaire, le sacerdoce catholique de Notre Seigneur Jésus-Christ », selon les mots de Mgr Lefebvre. Elle ne défend ni une préférence personnelle ni une sensibilité particulière, mais entend demeurer fidèle à ce que l'Église a cru, enseigné et sanctifié au cours des siècles.

En effet, « la Fraternité Saint-Pie X ne se contente pas de conserver d'anciens usages ; elle favorise et préserve les vocations sacerdotales, les vocations religieuses, les familles nombreuses et profondément chrétiennes ; en un mot, tout ce qui manifeste la vitalité de l'Église, de la grâce et de la foi catholique. Son intention n'est pas d'offrir à l'Église un musée de choses anciennes, mais la Tradition intégrale, féconde, source de vie spirituelle, incarnée et vécue dans les âmes ». (Lettre personnelle adressée le 21 novembre 2025 à Sa Sainteté le Pape Léon XIV par M. l'abbé Pagliarini)

Suresnes, le 22 août 2026,

*Abbé Gonzague Peignot +
Supérieur du district de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X*